



## - SPORTS EN SALLE -

### REGLEMENT INTERIEUR – Saison 2023/2024 -

**Vice-présidente** : Maryse PAILLARD - 06.84.19.89.69

**Référentes** : Danièle VELLY - 06 06 46 10 21  
Françoise FABRE – 06 77 58 52 13

Les cours ont lieu à St-Jean-le-Blanc aux adresses, jours et heures notifiés sur le planning joint au bulletin d'inscription.

Ils sont assurés du **lundi 11 septembre 2023 au vendredi 28 juin 2024** ; pas de cours pendant les vacances scolaires, sauf la 1<sup>ère</sup> semaine de la Toussaint (du 21 au 28 octobre 2023).

Un tableau récapitulatif des coordonnées des Responsables des différentes activités est annexé au bulletin d'inscription .

En cas d'absence d'un animateur, l'association ST-JEAN BIEN-ETRE s'efforcera d'assurer son remplacement. Le contenu du cours pourra alors présenter quelques variantes.

Les personnes venant aux cours doivent être à jour de leur cotisation. Le non-paiement de celle-ci entraînera l'exclusion des cours.

Par souci de confort et de sécurité, les cours de « gym » sont limités à 26 personnes (Salles rue Creuse).

## - ESSAIS -

Toute personne souhaitant découvrir des activités peut participer gratuitement à **2 cours** du 11 septembre au 15 octobre 2023. Suite à ces essais, une inscription pourra être confirmée auprès des responsables, sous réserve des places disponibles.

## - CONSIGNES pour la pratique du sport en salle -

\*\* Il est **interdit** de se déplacer dans les salles avec des chaussures d'extérieur (Protection du revêtement de sol). Les cours doivent être pratiqués avec des chaussures uniquement réservées aux activités dans les salles.

\*\* Les portables sont éteints ou en veille, afin de ne pas déranger le cours.

\*\* Aucun sac ne doit rester dans la salle pendant le déroulement des cours, pour éviter qu'une personne ne tombe ou se blesse. Des vestiaires sont à votre disposition.

\*\* A la fin de chaque cours, ranger correctement le matériel utilisé dans le placard où vous l'avez pris.

## **- COMPORTEMENT -**

\*\* Afin de ne pas déranger les autres cours, faire le moins de bruit possible en attendant dans les couloirs.

\*\* Respecter les horaires des cours pour ne pas perturber le cours commencé.

\*\* Se conformer aux consignes données par l'animateur.

\*\* Les salles nous sont prêtées par la Mairie de St-Jean-le-Blanc. C'est pourquoi chacun et chacune se doit de respecter les lieux.

## **- DIVERS -**

\*\* Les adhérents sont responsables de leurs effets personnels pendant les cours.

\*\* L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires et les salles, ainsi que sur les parkings.

La pratique de notre sport doit se faire dans la bonne humeur et la détente.  
Chacun se doit de se respecter (adhérents, coachs, bénévoles).

Le président

Patrick BITARELLE

La vice-présidente des sports en salle

Maryse PAILLARD